PRISM

RAPPORT D'ACTIVITÉ

LE POLE DE RÉPARATION PÉNALE, D'INVESTIGATION, DE SOUTIEN ÉDUCATIF ET DE MÉDIATION

2025

ADSEA 86

LE PRISM

Le PRISM est l'un des 5 poles de l'ADSEA 86 aux cotés du Pole Enfance, du Pole SISA, du Pole CART et du POLE PREVENTION SPécialisé



Le PRISM (Pôle de Réparation pénale, d'Investigation, de Soutien éducatif et de Médiation) est un pôle socio-éducatif regroupant différents services de milieu ouvert, indépendants les uns des autres, œuvrant dans le champ de la protection de l'enfance, de la délinquance des mineurs, du soutien aux familles et de l'aide aux victimes et des personnes majeures sous-main de Justice.

Toutes les mesures du PRISM mises en œuvre sont, pour la plupart, ordonnées par des magistrats (Parquet, juge des enfants, juge aux affaires familiales, juge d'instruction, juge des tutelles, Cour d'Appel), d'autres notifiées par le Président du Conseil Départemental. Dans le service d'aide aux victimes et celui de la médiation familiale, les personnes viennent à leur propre initiative.

Le PRISM possède des locaux à Potiers et à Saintes, et a vocation à intervenir sur 3 départements : la Vienne; la Charente Maritime et la Charente

14 rue de la demi lune
86 000 Poitiers

3 rue du clos fleuri
17 100 Saintes

05 49 00 26 52

prism@adsea86.fr

SOMMAIRE

L'ORGANIGRAMME 01

L'ACTIVITÉ DES SERVICES 02

L'ACTIVITÉ RH 03

LA FORMATION 04

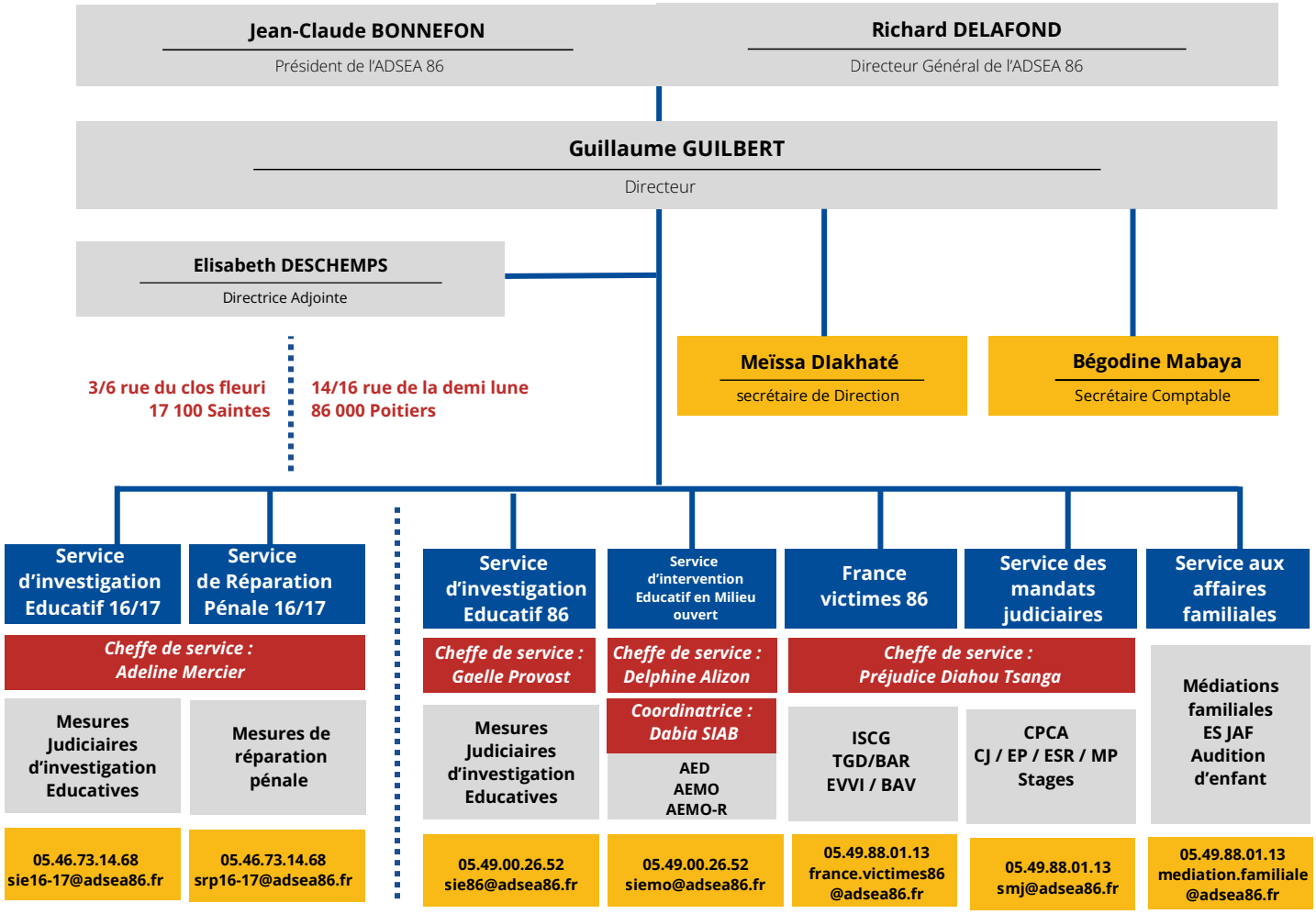
LA PRÉVENTION 05

L'ACTUALITÉ FINANCIÈRE 06

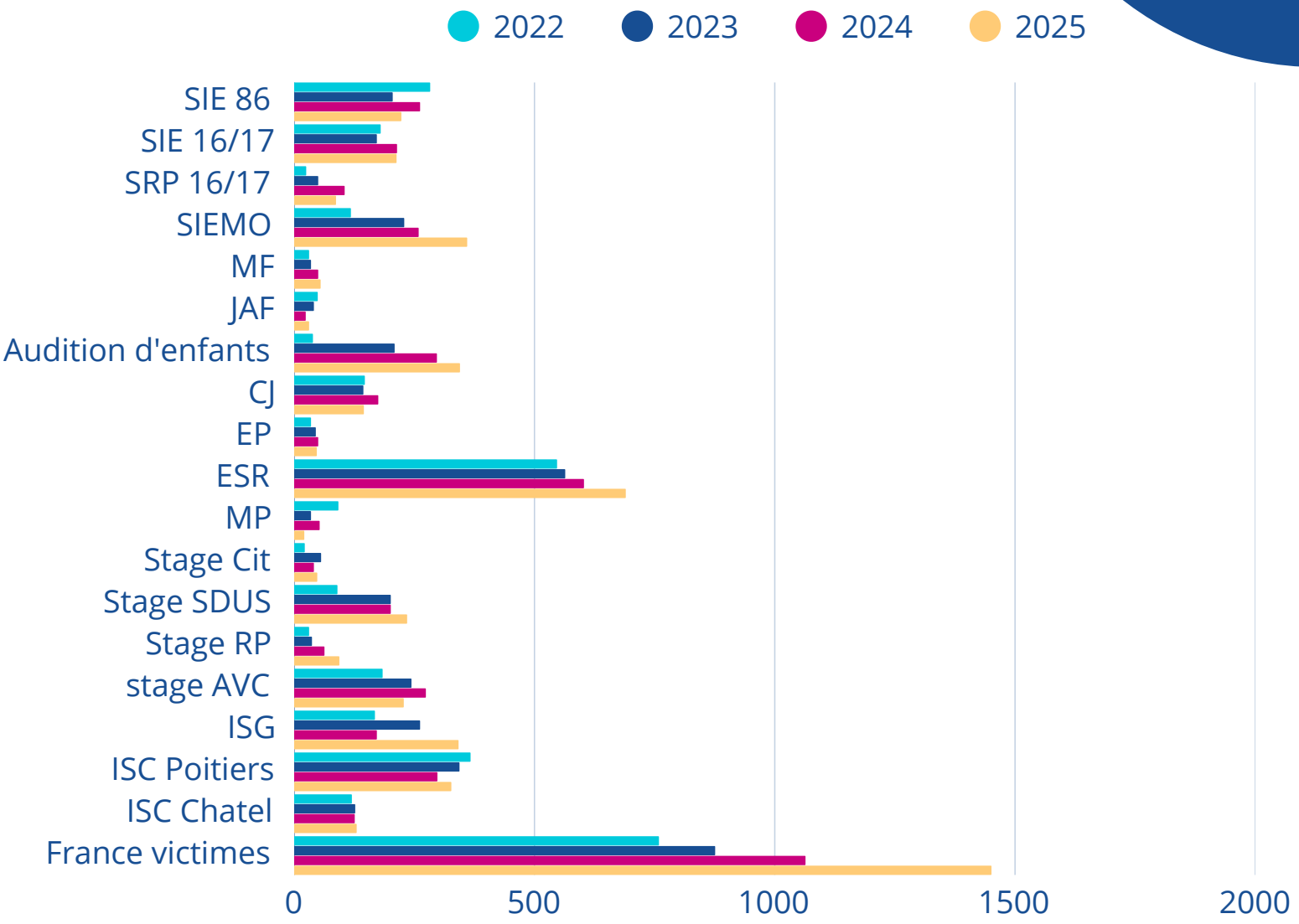
PERSPECTIVES 2025 07

L'organigramme

ORGANIGRAMME DU PRISM



L'ACTIVITÉ DU PRISM



L'activité 2025 a été marquée par l'accroissement d'activité sur le service du SIEMO, avec à la fois la mise en place d'AEMO renforcées et l'accroissement d'habilitation pour les AED/AEMO. Si cette hausse s'était réalisée en aout 2024, c'est l'année 2025 qui permet d'en avoir une vu complète sur une année entière.

Surtout, c'est au niveau du service d'aide aux victimes, France victimes 86, d'ou provient l'essentiel de la hausse du nombre d'usager accueillis. Cela s'explique par le passage à 4 ETP de juriste au cours de l'année et d'une stabilité au niveau de l'équipe. Cela a permis de répondre davantage à la demande des usagers. Également, sur l'ensemble des sessions collectives (stages stupéfiants, environnements, responsabilité parentale, contribution citoyenne), on rencontre des hausses importantes.

5027

Le PRISM a été saisi ou a rencontré (en ce qui concerne les services de libre adhésion) **5027 situations en 2025 contre 4331 en 2024 (+17%);** 3313 en 2022 et **3913** en 2023.

+ 17%

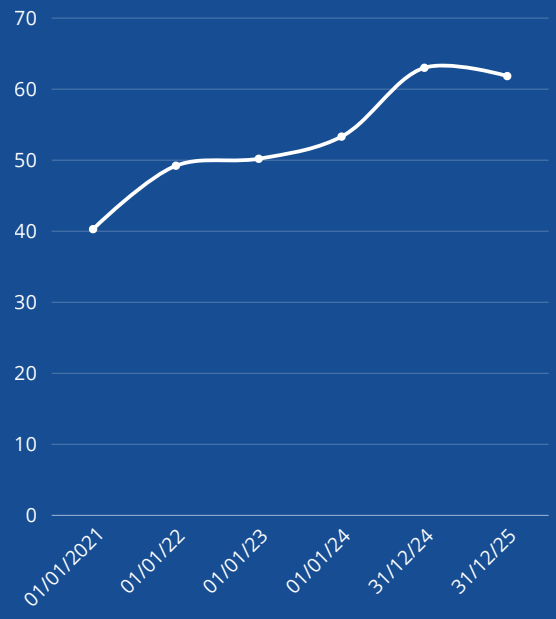
L'ACTIVITÉ RH

61.84 ETP

Si une hausse importante du nombre d'ETP a eu lieu entre 2021 et 2024, on constate, pour la première fois au cours des 5 dernières années une légère baisse du nombre d'ETP.

-1.17 ETP

Cela s'explique par le choix de ne pas renouveler les départs (CDD, Retraite). Au 31.12, l'ensemble des postes sont pourvus. La conjoncture économique, le discours de nos financeurs et l'activité en diminution sur certains services nous encourage à une grande frilosité



L'ÉVOLUTION RH

67 salariés

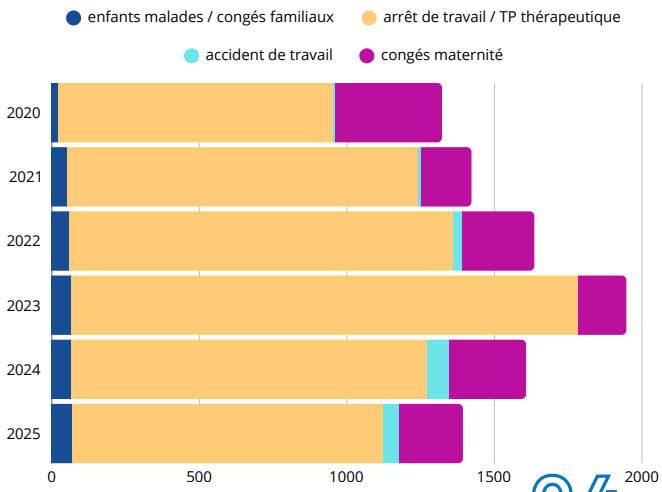
Au 31.12.2025, **67 salariés** sont embauché par le PRISM. Au total **6 arrivées ont eu lieu (contre 19 l'année d'avant) et 3 départ ont eu lieu (contre 18 en 2025)**. La différence entre le nombre d'arrivée et le nombre de départ, sans pour autant qu'il y ait de création de poste, s'expliquent notamment par l'arrivée de professionnels temporairement dans le cadre de remplacement de congés maternité. En effet, 3 professionnels ont bénéficié d'un congés maternité et un professionnel (non remplacé) d'un congé paternité. Concernant les 3 départs, il n'y a eu qu'**une unique démission**, les autres étant parti à échéance de leur contrat.

6 arrivées

Notons aussi qu'on constate une **hausse des temps partiels** (12 au 31.12.25) qui sont majoritairement à la demande de professionnels, que ce soit en retraite progressive, congés parental ou pour convenance personnelle. Certains reste toutefois subi, principalement sur les fonctions cadres : cheffe de service et psychologues

LES ABSENCES

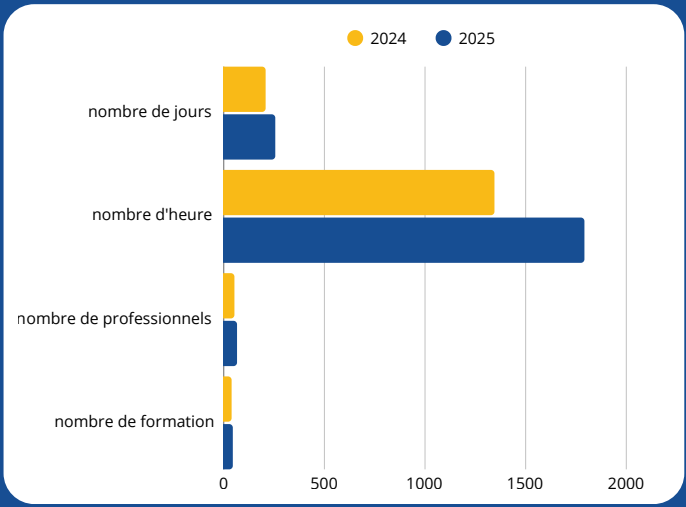
Comme l'année passée, 2025 connait une diminution globale de l'absence. la baisse s'explique essentiellement par la diminution du nombre de jours d'arrêt de travail et de temps partiel thérapeutique **(-12.6%).** Rapporté à 2023, la baisse est d'autant plus importante **(-38.6%)**



LA FORMATION

le nombre de formation et de professionnels bénéficiant d'une formation est important au PRISM d'année en année. On constate une légère hausse en 2025 mais qui reste dans la lignée des formations de 2024.

La formation est protéiforme puisque qu'elle peut être à individuelle, collective, à distance, en présentielle, initié par les professionnels, par l'ADSEA.... Au dela des formations, il existe aussi des colloques, des temps insitutionnels organisés par les partenaires, notamment fédération ou institutions locales



LE PLAN DE DÉVELOPPEMENT DES COMPÉTENCES

Chaque année, le plan de développement des compétences est élaboré entre l'assistante de direction, les cadres de direction et les représentants du personnel au niveau du PRISM .L'enveloppe étant limitée, et ne représente pas l'intégralité des formations réalisées, loin de là. En effet, en 2025; uniquement 8 formations étaient inscrites dessus (dont 2 collectives et 6 individuelles) . Ce qui représente **20 % des formations** auxquels les professionnels ont participé.

L'ACCUEIL DES STAGIAIRES

En 2025, **16 stagiaires** ont été accueillis par nos services, soit 4 de plus qu'en 2024 et 6 de plus qu'en 2023. Parmi ces personnes, nous retrouvons des étudiants en droit, à l'IRTS, ou encore des étudiants de la PJJ ou de l'ENM. Notons que nous avons aussi sur une partie de l'année accueillie une apprentie diététicienne sur le SIEMO.

LE GROUPE DE TRAVAIL SUR LA FORMATION COLLECTIVE

Chaque année, un groupe de travail relatif à la formation collective se met en place avec pour objectifs de déterminer les besoins transversaux du PRISM, de construire un cahier des charges et de prospecter auprès des instituts de formation. En 2025, une formation collective a ainsi été inscrite sur le PDC en lien avec les addictions et a concerné 14 personnes. Tandis qu'en 2026, une formation relative a l'inceste se tiendra au PRISM, formation construite par le groupe 2025.

L'ANALYSE DES PRATIQUES

Les professionnels du PRISM ont pu participé à **52 séances d'analyse des pratiques interne en 2025.** En parallèle, les médiatrice familiales possèdent une analyse spécifique réalisé 4 fois par an sur une journée.

L'ensemble des professionnels bénéficie de séances d'AP (8 séances sur 4 groupes), si les travailleurs sociaux en ont davantage, les psychologues, les secrétaires ainsi que les chefs de services ont entre 5 et 6 séances à l'année. Un groupe supplémentaire a été crée sur Poitiers, mais une diminution globale du nombre de séances à eu lieu, en lien avec l'aspect financier.

LA PRÉVENTION

LE DOCUMENT UNIQUE D'EVALUATION DES RISQUES PROFESSIONNELS

En 2025, l'action du DUERP a été piloté par le siège et a pris la forme de la réalisation d'un MOOC par chacun des professionnels sur la question des violences sexistes et du harcèlement au travail.

si le DUERP doit être mis à jour avant le mois de juin, des ajouts y sont coninuellement fait en fonction des actions de sensibilisation mis en place *(ex: nouvelles procédures pour controler les trousses à pharmacie, réalisation d'exercice incendie, mis en place de formation routière, réalisation d'un plan de gestion de crise....)*

LE PLAN DE GESTION DE CRISE

En lien avec la réalisation d'évaluation sur certains service, la réalisation de documents transversaux au PRISM a eu lieu en 2025, il s'agit notamment de la rédaction d'un **plan de gestion de crise** mais aussi d'une **plan d'évacuation**. Les évaluations ont mis en exergue le manque d'appropriation de ces procédures, éloignées du quotidien, par les professionnels. Ainsi en 2026, l'objectif sera que les professionnels se l'approprient davantage via de la communication ludique. De même, un **exercice de cyberattaque** aura lieu pour la direction en février 26.

LES EI / EIG

13
EI/EIG

13 EI/EIG ont été rédigés au cours de l'année 2025, soit 8 de plus que l'année précédente. Pour la majorité d'entre eux, la perturbation d'activité est en lien avec un accident routier, pour d'autres (5) en lien avec l'agressivité des usagers; et d'autres en lien avec des évènements dramatiques ayant une résonance médiatique (décès) ou encore en lien avec des problématiques concernant les locaux

7
AT

7 accidents du travail ont été constaté au cours de l'année 2025 en lien avec 2 accidents de la routes, 2 chutes, 2 RPS, et un problème de santé manifeste.

LES RÉCLAMATIONS

2
réclamations

2 réclamations ont eu lieu au cours de l'année 2025. Les évaluations ont mis en exergue que le service doit travailler le recueil de la réclamation. En effet, si une boite mail est dédiée, elle n'est aujourd'hui pas utilisée, si des affiches existent, les usagers ne s'en saisissent pas. Ces deux réclamations proviennent de professionnels (avocats) et non d'usager. Aussi un travail sur le recueil de la parole et sur ce qu'est une réclamation doit se faire

L'ACTIVITÉ FINANCIÈRE

22
analytiques

Le budget du PRISM est composé à la fois de dotations globales, d'un financeur unique, de services ou dispositifs financés via des multiples subventions, de services fonctionnant uniquement sur le financement d'usagers (Stages), ou uniquement sur frais de justice (SMJ) ; ou encore de services qui mixent les frais de justice et les subventions (SAF) ; ou qui mixent les prestations d'usagers et les subventions (MF), enfin le CPCA qui comprend à la fois une part de subventions, de financement par l'usager et une part de frais de justice.

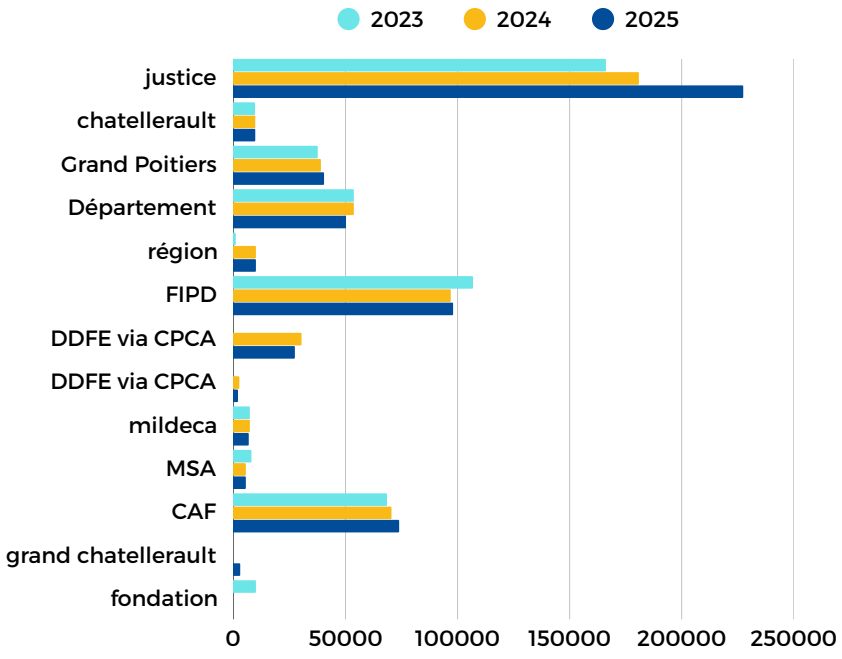
En lien avec les nouvelles missions (AEMO-R et stage environnement, le PRISM est désormais doté de 22 lignes analytiques

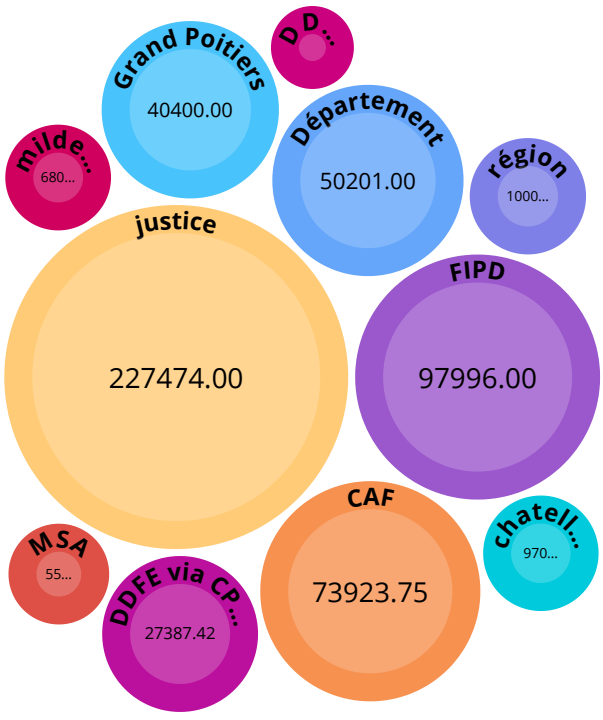
LES SUBVENTIONS

43
demandes

83% des subventions sollicitées ont abouti positivement, soit **36 sur les 43 demandées.** Il s'agit des mêmes chiffres entre 2024 et 2025.

Plus précisément, on constate que **9 subventions sont en baisse** tandis que seulement **5 sont en hausse**. La hausse la plus importante à eu lieu sur France victimes et au niveau du ministère de la justice, ce qui a permis de créer un demi ETP supplémentaires
Les fonds obtenus via **les subventions représentent 554 390.17 euros** sur l'année.
Parmi les 11 financeurs via les subventions,la justice, le FIPD et la CAF sont les financeurs majoritaires



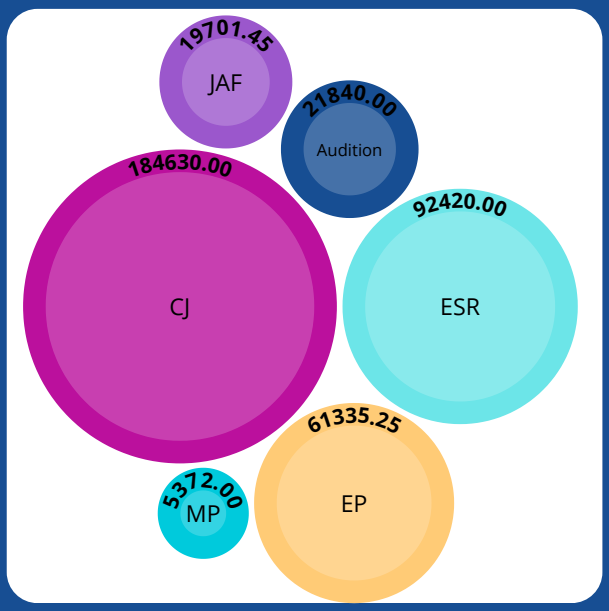


L'ACTIVITÉ FINANCIÈRE

LES FRAIS DE JUSTICE

les frais de justice concernent à la fois notre service des mandats judiciaires et notre service aux affaires familiales pour certaines de leurs missions. Ces missions n'ont, pour la plupart **pas connu d'évolution de leur rémunération depuis juin 2008** malgré la hausse des couts employeurs

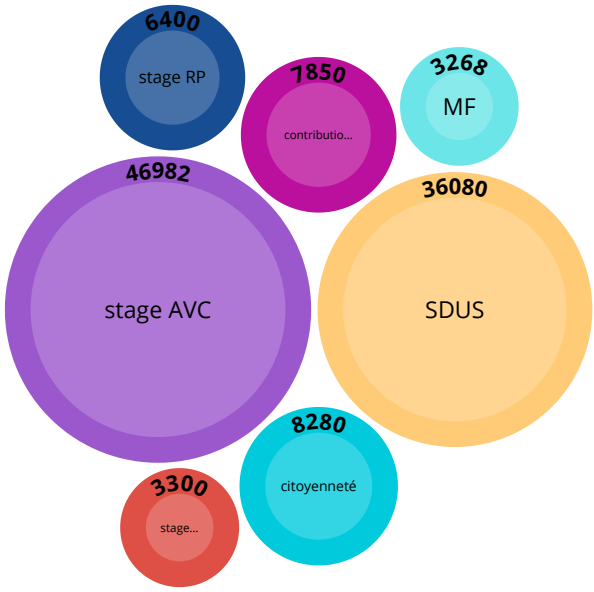
Réalisées sur le logiciel chorus par le secrétariat, les facturations représentent une partie conséquente de l'activité et des financements du PRISM : **1303 mesures ont été facturées pour un montant total de 385298.7 euros.** Notons que si elles sont facturées, elles ne sont pas toujours payées, il faut parfois attendre plusieurs mois pour que les virements soient effectifs sur le compte du PRISM.



LE PAIEMENT DES USAGERS

Une partie de l'activité est financée en partie ou totalement par les usagers eux mêmes. Si la participation reste globalement faible dans les finances du PRISM **(112 160 euros);** cette part du budget augmente en corrélation avec l'activité.

En 2024 elle était de 84 300.91 euros, soit une hausse **de 33%**

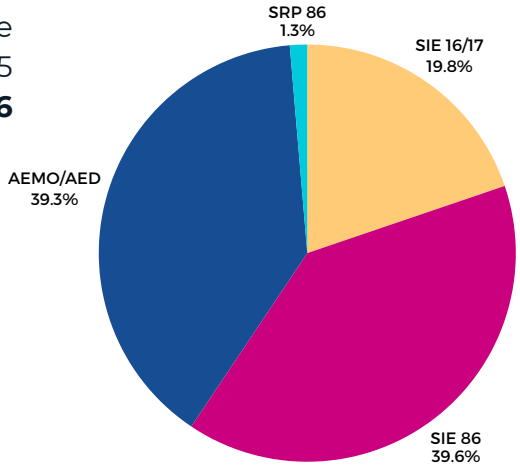


LES DOTATIONS GLOBALES

Jusqu'en 2025, 6 services du PRISM étaient en dotation globale. Un est géré par le Conseil départementale (SIEMO) et 4 étaient sous tutelle de la PJJ (les 2 SIE et les deux service de réparation pénale. La fermeture du service de réparation pénale de la vienne au cours de l'année 2025 conduit à la diminution de l'enveloppe PJJ. Au total **2 736 861 euros** sont en dotation gloable

LE BUDGET GLOBAL

En 2025, les dépenses du PRISM s'élevaient à **3 739 958.74 et les recette à 3 821 337.69 euros**. Aussi la balance globale est positive. Notons aussi qu'en lien avec les nouvelles missions et l'activité, le budget global est en hausse de près de **500 000e**



LES PERSPECTIVES

L'année 2025 a été marquée par des décisions qui impacteront financièrement nos services sur l'année 2026 : Diminution de l'enveloppe financière pour le SRP 16/17 (130 à 110 jeunes) et pour le SIE 86 (322 à 250 jeunes). En parallèle, l'annonce de la part de la PJJ, notre principal financeur de l'utilisation de la clause de revoyure sur l'ensemble des services. Au dela de ces services en dotation global, les échos des fédérations ne sont pas optimistes concernant les missions payés à l'acte, avec une volonté affichée de retour dans le giron du service public de plusieurs de ces missions. Aussi, c'est la question de la pérennité de dispositif comme le CPCA ou les ISCG qui se pose puisque les subventions sont en stagnation lorsqu'elles ne sont pas à la baisse. Idem, pour les frais de justice, le constat reste le non réajustement financier des mesures payées à l'acte, qui sont toujours rémunérées au même prix qu'il y a 20 ans.

Aussi, au regard de l'ensemble de ces perspectives financières, un travail est engagé pour que le PRISM ait un fonctionnement financièrement soutenable. Cela passe par le désengagement de certaines missions, le temps de travail alloué à certaines mesures, la recherche de moyens matériels moins onéreux et la recherche de nouvelle mission qui permettraient de combler financièrement les diminutions.

LES ÉVALUATIONS

Le PRISM a connu 2 évaluations au cours du mois d'octobre 2025, l'une sur le SIEMO, l'autre sur le SIE 86. La mobilisation des professionnels s'est révélée importante, tant au niveau de la préparation que de l'évaluation en tant que tel. Celle-ci s'est soldée particulièrement positivement pour le SIE 86 qui a bénéficié d'une étoile (cotation maximale) grâce à un projet innovant.

En 2026, c'est les deux services de saintes qui seront évalués. Pour ces deux "jeunes" services, ce sera la première fois qu'une évaluation est réalisée, qu'elle soit interne ou externe.
La préparation, en lien avec la responsable qualité/sécurité de l'ADSEA débutera en janvier 2026 et les évaluations interviendront au cours du mois de mai prochain. A cela s'ajoute un déménagement des bureaux de saintes prévu en juin prochain en plus du double déménagement ayant eu lieu en novembre 2025 sur Angouleme.

De nombreuses échéances donc, sur une temporalité courte et des professionnels qui devront continuer à s'investir, comme cela a été le cas à chacune des étapes importantes de ce jeune service, pour aller au terme des échéances du premier semestre.